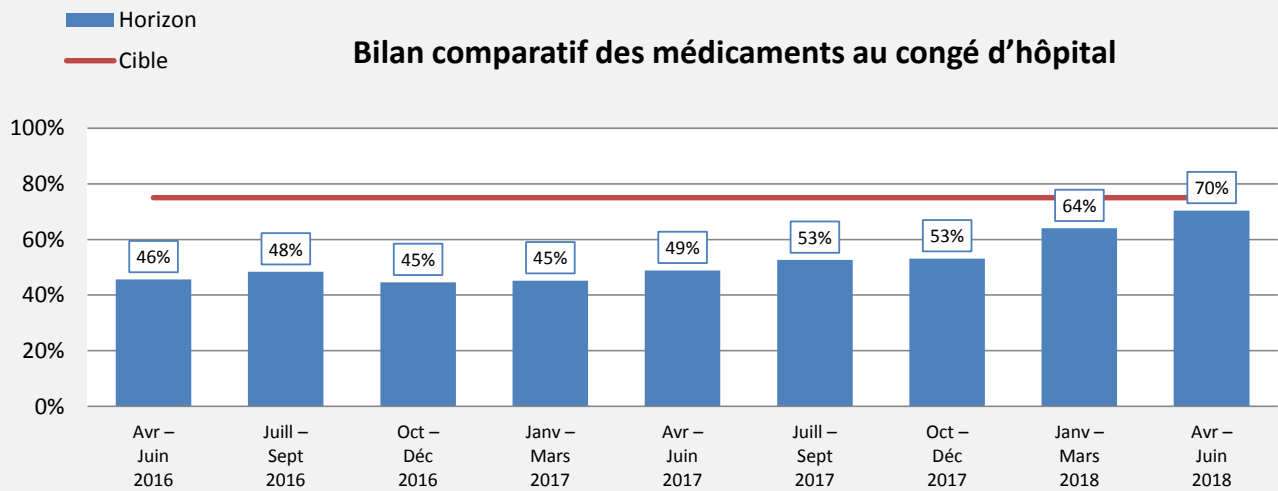
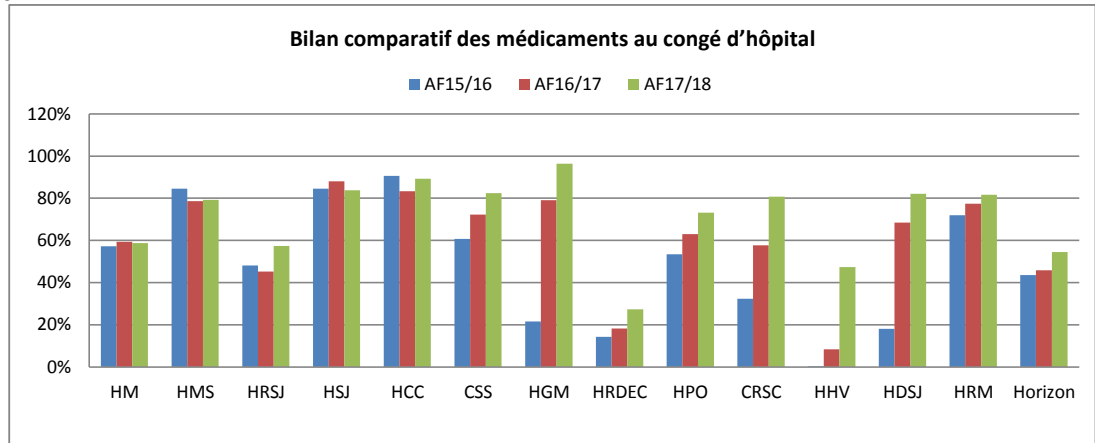


Le bilan comparatif des médicaments est un processus formel au cours duquel les fournisseurs de soins de santé travaillent de concert avec les patients (ou aidants) afin de s'assurer que les médicaments ajoutés, modifiés ou cessés sont évalués attentivement et que les renseignements sur tout changement apporté à la prescription médicamenteuse découlant de cette évaluation sont communiqués au patient (à l'aidant) ainsi qu'au prochain fournisseur de soins. Le bilan comparatif des médicaments est un processus visant à prévenir les erreurs touchant les médicaments et le risque d'effets indésirables dans tous les secteurs de soins.

Définition: Le nombre de patients ayant reçu leur congé d'hôpital suivant le bilan comparatif des médicaments par rapport au nombre total de patients ayant reçu leur congé d'hôpital.

Cible 2018/2019: 75%



Analyse : Depuis trois ans, Horizon continue d'afficher une tendance à la hausse en matière de bilan comparatif des médicaments à la sortie de l'hôpital. À l'exception de deux établissements d'Horizon, qui ont connu une légère baisse, tous les autres établissements ont amélioré leur rendement par rapport à 2016-2017. Le comité directeur régional des bilans comparatifs des médicaments, qui veille à l'application continue de cette initiative, travaille avec les comités de la région pour cerner et éliminer les obstacles auxquels font face les établissements qui n'atteignent pas l'objectif. Pour atteindre l'objectif, on a mis en place une démarche structurée afin de repérer toutes les unités de soins infirmiers qui n'atteignent pas l'objectif et de mettre en œuvre des plans d'action par établissement. Les activités d'amélioration consistent à cerner et à combler les lacunes dans les processus et à mettre l'accent sur l'engagement des médecins à titre d'utilisateurs finals du processus d'établissement du bilan comparatif des médicaments.